Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501711-20251208-DEL2025_80-DE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

MAIRIE DE MEDREAC

DEL 2025-80 du 08.12.2025

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **ET DES DECISIONS DU MAIRE**	

L'An deux mil vingt-cinq, le 8 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Serge COLLET, Maire.
Etaient présents : Mme ROUAULT Delphine, M. POLLET Noël, Mme GAUTIER Magali, M. PASQUIER Guillaume, M. PIEDERRIERE Olivier, Mme LEMOINE Céline, Mme CRESPEL Cécile, Mme CRESPEL Laurine, Mme MACÉ-HOREL Monique, M. ALLÉE Christophe, TOSTIVINT Hervé
Absents excusés : M. LEVREL Didier a donné pouvoir à Mme ROUAULT Delphine, Mme BOUILLEROT Céline a donné pouvoir à M. PIEDERRIERE Olivier, Mme HUET Audrey a donné pouvoir à Mme GAUTIER Magali,
Absents : Mme JOSSE Delphine, M. HEUZÉ Fabien, M. PESTEL Sylvain, DEMAY Sébastien
Nombre de Conseillers en exercice : 19 **présents : 12** **Votants : 12 +3**
Date de convocation : 02/12/2025 Secrétaire : Mme LEMOINE Céline

Chemin cadastré section E N° 780- aménagement de la voie

Monsieur le Maire indique que dans le cadre des régularisations de voirie des travaux d'aménagement de la voie sont nécessaires, une consultation a été lancée auprès de deux entreprises : l'entreprise SPTP et l'entreprise RUELLAN.

Au terme de la consultation 2 entreprises ont remis une offre.

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
RUELLAN	16 176.60 €	19 411.92 €
SPTP	14 755.00 €	17 706.00 €

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise SPTP pour un montant de 14 755.00 € HT.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

De retenir l'offre de l'entreprise SPTP pour un montant de 14 755.00 € HT.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme.
Le Maire,

Serge COLLET